Nations Unies A/70/116

Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 99 b) de la liste préliminaire*
Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités menées par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique de juillet 2014 à juin 2015.

Pendant la période considérée, le Centre a continué d'aider les États Membres, les organisations intergouvernementales et les organisations de la société civile qui lui en ont fait la demande à promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement.

Afin de lever les obstacles à la paix, à la sécurité et à la stabilité que continue de poser la prolifération d'armes légères et de petit calibre illicites en Afrique, en particulier en Afrique centrale, dans la corne de l'Afrique et au Sahel, le Centre s'est employé avant tout à aider les États qui en ont fait la demande à lutter contre ce type de trafic et à réformer leur secteur de la sécurité. Il leur a prêté assistance pour mettre en œuvre les instruments sous-régionaux visant à combattre la prolifération d'armes légères et de petit calibre, et a dispensé une formation dans ce domaine aux autorités civiles, notamment aux commissions nationales en charge de la lutte contre les armes de ce type, aux forces de défense et de sécurité et au personnel des missions de maintien de la paix de l'ONU. Il a également promu le Traité sur le commerce des armes en partenariat avec les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les organisations de la société civile.

* A/70/50.

15-10442 (F) 200715 210715

Merci de recycler

Le Centre a fourni une assistance technique aux États Membres pour la mise en œuvre des instruments relatifs aux armes de destruction massive, en particulier la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il a facilité la fourniture d'aide à plusieurs États africains pour l'élaboration de leur premier rapport national sur la mise en œuvre de la résolution et l'adoption des mesures requises par la suite.

Le Centre a continué de fournir une assistance fonctionnelle et technique en matière de désarmement aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale lors de leurs réunions aux niveaux ministériel et technique.

Le Centre a renforcé ses propres capacités à donner suite aux demandes des États Membres africains dans les domaines du désarmement, de la paix et de la sécurité, en mettant l'accent sur l'élaboration de projets et la mobilisation de ressources. Le Secrétaire général remercie les États Membres et les institutions qui ont contribué financièrement et en nature aux activités du Centre, lui permettant ainsi de s'acquitter de son mandat durant la période considérée et invite tous les États Membres et autres parties prenantes à poursuivre dans cette voie.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/74, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction les résultats concrets obtenus par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et l'utilité de l'aide qu'il avait fournie, et s'est félicitée de ce qu'il contribuait au désarmement, à la paix et à la sécurité sur le continent.

2. Le présent rapport fait suite à la demande de l'Assemblée générale au Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la résolution. Il porte sur les activités menées par le Centre de juillet 2014 à juin 2015. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre.

II. Fonctionnement et mandat du Centre

3. Le Centre, qui a été établi à Lomé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, est financé sur les ressources existantes du Secrétariat et au moyen des contributions volontaires d'États Membres et d'autres donateurs.

4. Au cours de la période considérée, le Centre a continué de mettre en œuvre son programme de travail principalement dans les domaines suivants : paix et sécurité; armes classiques (dont les armes légères et de petit calibre), armes de destruction massive, information et sensibilisation et coopération et partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales et d'autres entités.

III. Objectifs et activités du Centre

5. Le Centre aide, à leur demande, les États Membres, l'Union africaine et d'autres organisations intergouvernementales à promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité en Afrique par le renforcement des capacités et la formation, l'assistance technique, la recherche et l'échange d'informations. En partenariat avec les établissements universitaires, les instituts de recherche et les organisations de la société civile, il met par ailleurs en œuvre ses propres programmes, projets et autres activités liés au désarmement, à la paix et à la sécurité. Étant donné la nature particulière des questions de sécurité en Afrique, il a continué de mettre l'accent sur les activités liées à la prévention du trafic et de la prolifération des armes légères et de petit calibre et à la réforme du secteur de la sécurité, l'objectif étant à la fois de réduire les conflits et la violence armés et de renforcer l'efficacité et la responsabilité des organes de sécurité.

6. Le Centre a aidé des États Membres africains à préparer leur premier rapport national sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à élaborer des plans d'action nationaux, il a sensibilisé le public aux armes de destruction massive et prêté assistance aux États de la région pour la mise en œuvre des instruments de désarmement correspondants, tels que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques).

A. Paix et sécurité

7. Le Centre a élaboré plusieurs projets contribuant à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en fournissant une assistance technique visant à améliorer la maîtrise des armes légères et la sécurité physique ainsi que la gestion des stocks. Il a participé activement aux activités interinstitutions de coordination et d'échange d'informations dirigées par l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Sahel en fournissant des conseils techniques aux États Membres, aux missions des Nations Unies et à d'autres parties prenantes sur les questions liées au désarmement, en particulier la gestion des stocks d'armes, la sûreté et la sécurité. Il a également mis en place des activités visant au renforcement des capacités de la Commission nationale des armes légères et de petit calibre du Mali, notamment pour la mise en œuvre d'un plan d'action national relatif aux armes légères et l'organisation de stages de formation sur la maîtrise de ces armes, auxquelles des membres du personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ont également participé.

8. Le Centre a lancé une enquête visant à évaluer la situation en matière d'armes légères dans le Sahel et les pays voisins, et initié des activités sur la sécurité physique et la gestion des stocks dans le but de réduire les risques de trafic d'armes légères et de petit calibre et de munitions dans le Sahel, s'inspirant pour cela des réunions consultatives sur les problèmes de sécurité au Sahel et dans le Maghreb, tenues à Paris (octobre 2014), à Dakar (février 2015), au centre de conférences de Wilton Park à Steyning (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (février et avril 2015) et à Addis-Abeba (mai 2015).

9. Dans le cadre de sa participation à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, le Centre a collaboré avec les commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre du Burkina Faso, du Mali et du Niger sur différents aspects de la gestion des armes et munitions classiques. Ces activités ont été menées en coordination avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la MINUSMA, le Service de la lutte antimines de l'ONU, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

10. Le Centre a fourni un appui technique au Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à ses trente-huitième, trente-neuvième et quarantième réunions ministérielles tenues à Malabo (juillet-août 2014), Bujumbura (décembre 2014) et Luanda (juin 2015). Il a informé les 11 États membres du Comité des faits nouveaux survenus dans la sous-région en matière de désarmement, des progrès accomplis en vue de l'entrée en vigueur de la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage (Convention de Kinshasa) et de la coopération entre les organismes des Nations Unies en Afrique centrale et le Comité dans les domaines de la paix et de la sécurité.

11. En janvier 2015, le Cameroun a ratifié la Convention de Kinshasa dont il est ainsi devenu le cinquième État partie. La Convention entrera en vigueur 30 jours après la date de dépôt du sixième instrument de ratification, d'acceptation,

d'approbation ou d'adhésion. Le Secrétaire général invite à nouveau les États Membres de la région à ratifier la Convention.

12. Le Centre a entrepris d'examiner les conséquences négatives du trafic d'armes légères et de petit calibre sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée, à la demande du Comité consultatif permanent auquel il rendra compte.

13. Le Centre a contribué sur les plans technique et fonctionnel à la mission d'évaluation que le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de conduire pour mesurer les progrès accomplis par le Libéria dans l'application des dispositions de la résolution 1521 (2003). Dans ce contexte, il a présenté au Gouvernement libérien des recommandations pour l'amélioration de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes.

14. Au cours de la période qui a précédé la tenue de l'élection présidentielle au Togo, dans le cadre de son programme de réforme du secteur de la sécurité, le Centre, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, a fourni aux forces de défense et de police togolaises des conseils et des avis techniques sur la question ainsi que sur le contrôle des armes légères. Il a mené cette activité en partenariat avec la Commission électorale nationale indépendante, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Comité international de la Croix-Rouge et la fondation Hanns Seidel. Le Centre a promu la mise en œuvre des Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois pendant la période pré-électorale et durant les élections, et a publié une version mise à jour de son Guide du maintien de l'ordre en période électorale par les Forces et services de sécurité (http://unrec.org/docs/report/guide.pdf). Il a également organisé et dirigé un stage de formation à la gestion des armes et munitions dans le cadre d'opérations antiémeutes. Il s'est inspiré pour les supports pédagogiques des directives techniques internationales sur les munitions et des normes internationales sur le contrôle des armes légères.

15. Le Guide et les supports pédagogiques ont également servi au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale ainsi qu'aux participants à la réunion de haut niveau sur les élections et la stabilité en Afrique centrale, qui s'est tenue à Libreville en mai 2015.

B. Armes légères et de petit calibre

16. Le Centre a aidé les États Membres africains à mettre en œuvre les instruments internationaux et régionaux pour la lutte contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre en contribuant à l'exécution de plans d'action régionaux et nationaux sur les armes légères et en renforçant les capacités des gouvernements et des organisations de la société civile en matière de maîtrise des armes légères.

17. En sa qualité d'observateur au sein du Comité directeur des communautés économiques régionales de l'Union africaine sur les armes légères et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le Centre a continué de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine et de fournir un appui technique au Comité directeur pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine sur le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic

illicites des armes légères et de petit calibre et du Programme de renforcement des capacités de l'Union africaine dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il a fait bénéficier l'Union africaine de ses connaissances techniques pour l'élaboration d'un projet de répertoire régional et de manuel de formation sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il a également appuyé la mise en œuvre d'instruments sous-régionaux sur la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre par la fourniture de conseils techniques et d'avis d'experts aux organisations régionales et sous-régionales africaines.

18. Le Centre a continué d'appuyer, outre les organisations sous-régionales, l'Union africaine et ses États membres dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'Union africaine, dispositif efficace pour améliorer la coordination des activités visant à prévenir et à combattre le trafic d'armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects sur le continent. Il a également fourni un appui technique au Comité directeur en ce qui concerne la mise en œuvre de la seconde phase du projet de l'Union africaine et de l'Union européenne de lutte contre les armes à feu illicites en Afrique.

19. Dans le cadre du programme d'assistance conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne concernant la lutte contre les armes légères, le Centre a aidé le Burkina Faso, le Niger et la Sierra Leone à mettre en œuvre l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Des machines de marquage des armes ont été fournies et des stages de formation pour le marquage et l'enregistrement des armes légères et de petit calibre ont été organisés. Le projet a été exécuté en coordination avec l'ONUDC. Le Centre a également organisé des stages de formation au marquage et à l'enregistrement des armes légères et de petit calibre au Libéria, en coopération avec la Mission des Nations Unies au Libéria et la Commission nationale des armes légères et de petit calibre. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et d'utiliser les capacités existantes dans la sous-région, ces activités ont été menées avec l'assistance technique d'experts des commissions nationales des armes légères et de petit calibre de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

20. Dans le cadre de son effort soutenu pour appuyer la Commission nationale des armes légères et de petit calibre du Mali, le Centre a fourni une assistance technique à la mise en œuvre du plan d'action national en organisant des activités de renforcement des capacités et des stages de formation de formateurs en matière de contrôle des armes, à l'intention à la fois de représentants du Gouvernement et de la MINUSMA. Il a dirigé un cours sur l'identification et le traçage des armes et organisé un stage de formation interinstitutions sur les armes légères et de petit calibre en Afrique à l'intention des autorités nationales et des soldats de la paix de l'ONU. En outre, s'appuyant sur son manuel de formation à l'usage de la société civile, le Centre a mené des activités de renforcement des capacités et fourni une assistance technique à des organisations de la société civile pour les habiliter à lutter contre la prolifération des armes au Mali dans le cadre de programmes nationaux de sensibilisation. Faisant fond sur les résultats antérieurs du projet, il a lancé la troisième phase d'activités axée sur le marquage et l'enregistrement des armes détenues par les autorités et par la population civile, ainsi que sur l'élaboration de procédures normalisées pour la gestion des armes importées.

21. Le Centre a aidé la Commission nationale des armes légères et de petit calibre du Togo à marquer les armes détenues par la population civile, conformément à la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes, au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international de traçage. Cette activité a été associée à une campagne de sensibilisation du public et une activité d'information des hautes sphères gouvernementales. Au total, 9 064 armes appartenant à des civils ont été marquées et enregistrées.

22. En coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et l'Unité d'appui à l'application des normes internationales sur le contrôle des armes légères, le Centre a organisé à l'intention de représentants des États Membres d'Afrique orientale et des missions de maintien de la paix des Nations Unies un stage régional de formation, qui a porté sur l'outil pour l'évaluation de l'application des normes internationales sur le contrôle des armes légères, plateforme numérique permettant aux experts d'évaluer des besoins spécifiques et d'accorder la priorité à l'aide aux programmes de contrôle des armes légères.

23. En coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, le Centre a élaboré un guide d'harmonisation de la législation pour la mise en œuvre de la Convention de Kinshasa. Il a également fourni une assistance technique aux Gouvernements malien, nigérian et togolais pour l'examen de leur législation nationale sur les armes légères. En outre, il a apporté son concours technique à la première réunion d'experts indépendants sur la création d'un registre et d'une base de données de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, organisée par la Commission de la CEDEAO en avril 2015, à Abuja.

24. Ces activités ont également conduit à l'élaboration et la publication de nouveaux supports pédagogiques ou à la mise à jour de supports existants, notamment le cours de formation interinstitutions sur le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique, les procédures normalisées de la Côte d'Ivoire pour la sécurité physique et la gestion des stocks; et le manuel de formation pratique pour la sensibilisation et le renforcement des capacités des organisations de la société civile en matière de désarmement et de consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest.

C. Promotion du Traité sur le commerce des armes

25. Le Centre a continué de préconiser une large adhésion des États Membres africains au Traité sur le commerce des armes. Conjointement avec des organisations de la société civile, des parlementaires et des partenaires internationaux, il s'est attaché à mieux faire comprendre le Traité, à en promouvoir la ratification et à en faire lancer la mise en œuvre dans les États parties. Il a notamment organisé en mai 2015 à Lomé un atelier à l'intention des petits États insulaires en développement d'Afrique, et en coopération avec la Commission de la CEDEAO, il a préparé un séminaire sur les synergies et complémentarités entre la Convention de la CEDEAO et le Traité, lequel doit avoir lieu en juillet 2015. En coopération avec l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, il a entrepris de faire le relevé des activités d'aide et de coopération bilatérales et multilatérales en rapport avec le Traité, mises en place en Afrique sub-saharienne.

Afin de mieux faire comprendre comment cet instrument contribue à prévenir et combattre la violence sexiste, il a mis ses connaissances techniques au service d'un séminaire régional sur la violence à l'encontre des femmes organisé par le Réseau international francophone de formation policière (FRANCOPOL).

26. Le Centre a appuyé plusieurs activités organisées par des entités régionales, sous-régionales et non gouvernementales et d'autres organismes des Nations Unies, notamment un stage de formation à l'intention des parlementaires burkinabé organisé par le Forum parlementaire sur les armes légères et de petit calibre, des séminaires organisés par le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes, un séminaire à l'intention des organisations non gouvernementales de la région de la CEDEAO organisé par l'ONUDC, des réunions d'experts et de sensibilisation tenues dans le cadre d'un projet d'information de l'Union européenne sur le Traité et une réunion de l'Union africaine ayant pour objet de préparer la première session de la Conférence des États parties au Traité, auxquels s'ajoutent plusieurs stages de formation et séminaires tenus à l'initiative d'organisations de la société civile et d'établissements universitaires. Le Centre poursuit sa coopération relative au Traité avec les États Membres et les organisations régionales et sous-régionales en apportant un concours technique aux débats sur la question.

D. Armes de destruction massive

27. Le Centre a aidé les États Membres à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, afin d'empêcher que celles-ci ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques. Après avoir reçu une aide du Centre dans le cadre du projet « Renforcement de la participation des États Membres à l'application de la résolution 1540 (2004) : vers le dixième anniversaire », trois États Membres africains ont présenté chacun leur premier rapport sur la mise en œuvre de la résolution et deux ont présenté des rapports complémentaires. En réponse à des demandes d'aide, le Centre a accompagné les experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004) dans leurs déplacements au Malawi (mai 2015), au Sénégal (juin 2015), au Togo (juin 2015) et en Zambie (avril 2015), afin, notamment, de déterminer avec ces pays les futures mesures à prendre pour appliquer la résolution. D'autres États Membres africains se sont déclarés intéressés par une visite similaire du Comité d'experts et du Centre dans leurs pays.

28. Le Centre a également aidé la Commission de l'Union africaine à organiser à Addis-Abeba, en novembre 2014, un atelier de formation à l'intention des points de contact nationaux et une consultation avec les organisations sous-régionales africaines sur le renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la sûreté et de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire.

29. À l'appui de la Convention sur les armes biologiques, le Centre a aidé les Gouvernements béninois, burkinabé et ougandais à renforcer leurs capacités nationales à s'acquitter des obligations que leur fait la Convention, s'agissant notamment des mesures de confiance, des mesures législatives et administratives, de la sensibilisation et de l'établissement d'un code de conduite en matière de normes de biosûreté et de biosécurité.

E. Information et communication

30. Dans le cadre de ses efforts visant à ce qu'un nombre croissant d'États de la région aient accès à la documentation relative au désarmement, le Centre a traduit en français, avec l'appui du service en ligne des Volontaires des Nations Unies, les documents du Bureau des affaires de désarmement intitulés : *Guidelines – How to establish and maintain gun-free zones* (Guide pour l'établissement et le maintien de zones sans armes) et *Action for Disarmament: 10 Things You Can Do!* (Agir pour le désarmement : 10 actions à votre portée). Le Centre élabore, en coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie, un manuel pratique du désarmement en Afrique.

31. Le Centre a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de communications, avec pour objectif d'améliorer ses activités de sensibilisation et ses échanges avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations de la société civile et le grand public, dans le cadre de ses travaux et priorités. Il a organisé à l'intention du corps diplomatique à Lomé (janvier 2015), Bamako (février 2015) et Accra (mars 2015) des réunions d'information visant à faire connaître ses activités et à sensibiliser les diplomates aux défis que posent actuellement en Afrique le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération.

32. Le bulletin électronique du Centre « UNREC Focus », distribué à plus de 5 500 abonnés dans le monde, fournit des informations sur les questions de désarmement, de maîtrise des armements, et de non-prolifération dans la région et les activités et réalisations du Centre. En outre, le site Web du Centre a été enrichi d'autres dispositifs interactifs, dont une base de données documentaire, et des liens avec les médias sociaux sur lesquels le Centre est présent; de juillet 2014 à juin 2015, le site a été consulté 67 168 fois.

33. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation à l'occasion de la mise en œuvre de ses projets de marquage des armes légères au Mali et au Togo, le Centre a mené une campagne d'information avec participation de chanteurs et conteurs locaux et distribution de pagnes portant des messages sur les dangers de la circulation déstabilisatrice d'armes légères et de petit calibre illicites.

34. À l'occasion de la commémoration du centenaire de la Première Guerre mondiale, le Centre, en collaboration avec l'Université et l'Institut français de Lomé, a organisé une table ronde sur l'utilisation des armes chimiques durant la guerre après la projection de deux documentaires, l'un intitulé *Ich liebe Dich* (je t'aime) et l'autre retraçant l'histoire de l'utilisation des armes chimiques et de la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Pour marquer la première Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, le Centre, en collaboration avec l'Institut Goethe de Lomé et deux organisations non gouvernementales, l'Association Les messagers de la jarre de paix et Visions solidaires, a projeté un film intitulé *Nuclear Holocaust* (Holocauste nucléaire), qui a été suivi d'un débat public.

35. Les six Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national et sur le plan international qui travaillent pour le Centre ont œuvré à la promotion du volontariat dans le domaine de la paix et de la sécurité en participant aux activités organisées à l'occasion de la Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social et en faisant part de leur expérience en matière

de désarmement dans des journaux et publications en ligne, nationaux et internationaux. Le Centre et le programme des Volontaires des Nations Unies ont conjointement mis en relief l'importance des questions de paix, sécurité et désarmement, lors du forum pour le partenariat organisé en 2014 par les Volontaires des Nations Unies (septembre-octobre 2014).

IV. Situation opérationnelle du Centre

A. Situation financière

36. Le Centre a été créé conformément à la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale sur la base des ressources existantes et de contributions volontaires. En 2014, les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre se sont élevées à 575 701 dollars. On trouvera en annexe des renseignements sur l'état du Fonds en 2014. Des contributions supplémentaires ont également été reçues au cours du premier semestre de 2015.

37. Le Secrétaire général tient à remercier de leurs contributions financières les Gouvernements allemand, américain, britannique, français, japonais, norvégien et togolais, de même que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, les États fournisseurs de contributions au Mécanisme de financement des Nations Unies pour la coopération en matière de réglementation des armements, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale de la Francophonie et l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm. Il exprime également sa reconnaissance aux Gouvernements ghanéen, ivoirien et malien pour leurs contributions en nature.

B. Dotation en effectifs

38. Actuellement, le poste de directeur, un poste de spécialiste des questions politiques et deux postes de membre du personnel d'appui recruté sur le plan national sont financés sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Les frais afférents au personnel en charge des projets continuent d'être couverts par les contributions volontaires. Pendant la période considérée, le Centre a renforcé sa coopération avec le programme des Volontaires des Nations Unies. Le Secrétaire général tient à remercier le Gouvernement allemand, qui finance un expert associé chargé des affaires juridiques, le Gouvernement américain, qui finance un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national et le Gouvernement finlandais, qui finance un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international, dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les activités de désarmement à l'échelle mondiale et régionale, aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

C. Renforcement des capacités du personnel de l'Organisation des Nations Unies

39. Le Centre a profité de visites d'experts internationaux pour former son personnel à Lomé et les membres du personnel intéressés des départements, bureaux et entités de l'Organisation des Nations Unies de la région. Les membres du

personnel ont participé en interne à des stages de formation concernant l'outil d'évaluation de l'application des normes internationales en matière de contrôle des armes légères et, en externe, à un stage portant sur la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, organisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et un stage de formation consacré aux techniques d'encadrement, organisé par le Programme alimentaire mondial; en outre, ils ont bénéficié de formations en ligne dispensées par le Bureau de la gestion des ressources humaines et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche. Le Centre a dispensé une formation en matière de sécurité et de gestion des armes légères et de petit calibre au personnel civil et au personnel en uniforme de la MINUSMA et, en coopération avec l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, a organisé des stages pilotes portant sur l'outil d'évaluation de l'application des normes internationales en matière de contrôle des armes légères avec le personnel des organismes des Nations Unies présents sur le terrain en Afrique.

V. Conclusion

40. Durant la période considérée, avec l'appui des donateurs, le Centre a accru ses activités d'aide aux États Membres africains concernant les initiatives de paix, sécurité et désarmement et renforcé sa collaboration avec ses partenaires en vue de créer des synergies pour la promotion des objectifs de désarmement et de non-prolifération en Afrique.

41. Le Centre a aidé les États Membres qui en ont fait la demande à combattre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre et à mettre en œuvre divers instruments relatifs aux armes de destruction massive, dont la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. En outre, il a participé à des activités de promotion du Traité sur le commerce des armes et mené des actions de sensibilisation visant à mieux faire connaître les questions de désarmement et de non-prolifération.

42. L'augmentation considérable des demandes d'assistance émanant d'États Membres et d'organisations intergouvernementales témoigne de la pertinence des travaux menés par le Centre dans les domaines de la réglementation des armes, du désarmement, de la non-prolifération et de la sécurité dans la région. Fort de son expérience dans ces domaines et des enseignements qu'il en a tirés, le Centre continue d'élaborer et d'exécuter de nouveaux projets et activités correspondant aux besoins prioritaires des États Membres dans les domaines qui relèvent de son mandat.

43. Dans le cadre de son programme et de ses activités, le Centre a collaboré avec une large gamme de partenaires et renforcé son assise continentale en créant des réseaux et des partenariats au niveau panafricain et à l'échelle sous-régionale. Il a également bénéficié des partenariats qu'il a établis et maintenus avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales, régionales et sous-régionales, ainsi qu'avec divers organisations non gouvernementales, établissements universitaires et organisations de la société civile. Sa capacité à coordonner son action avec une grande diversité d'acteurs et à mettre à profit les enseignements qu'il en tire s'est révélée utile pour son épanouissement institutionnel. Le Centre

poursuivra ses efforts dans cette voie, soucieux de tirer le meilleur parti des ressources et compétences existantes par la coopération et l'échange d'expériences.

44. Le Centre est prêt à poursuivre son soutien aux États Membres pour les aider à faire face aux défis du désarmement et de la non-prolifération en Afrique. Le Secrétaire général encourage tous les États Membres et les autres donateurs à lui fournir les contributions financières et autres concours dont il a besoin pour fonctionner et s'acquitter entièrement et efficacement de son mandat.

Annexe

État du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique en 2014*

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde au 1er janvier 2014	**881 989**
Recettes	
Contributions volontaires	575 701[a]
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	–
Intérêts créditeurs	3 416
Recettes diverses	10 230[b]
Ajustement sur exercice antérieur	(191)
Total des recettes (après ajustement sur exercice antérieur)	**589 155**
Dépenses	732 587
Dépenses d'appui aux programmes	95 246
Remboursements aux donateurs	444 097
Total des dépenses	**1 271 930**
Réserves et solde au 31 décembre 2014	**199 214**[c]

* Le présent état étant fourni à titre provisoire dans l'attente de la publication des états financiers définitifs, les chiffres indiqués sont susceptibles d'être modifiés.

[a] Durant la période considérée, le Centre a reçu des contributions de l'Allemagne (545 654 dollars), de la France (12 503 dollars) et du Togo (17 543 dollars).

[b] Remboursement de dépenses de l'exercice antérieur.

[c] Montant comprenant les réserves et le solde au 1er janvier 2014, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées en 2014, après ajustement au titre de la réduction des dépenses en 2014.